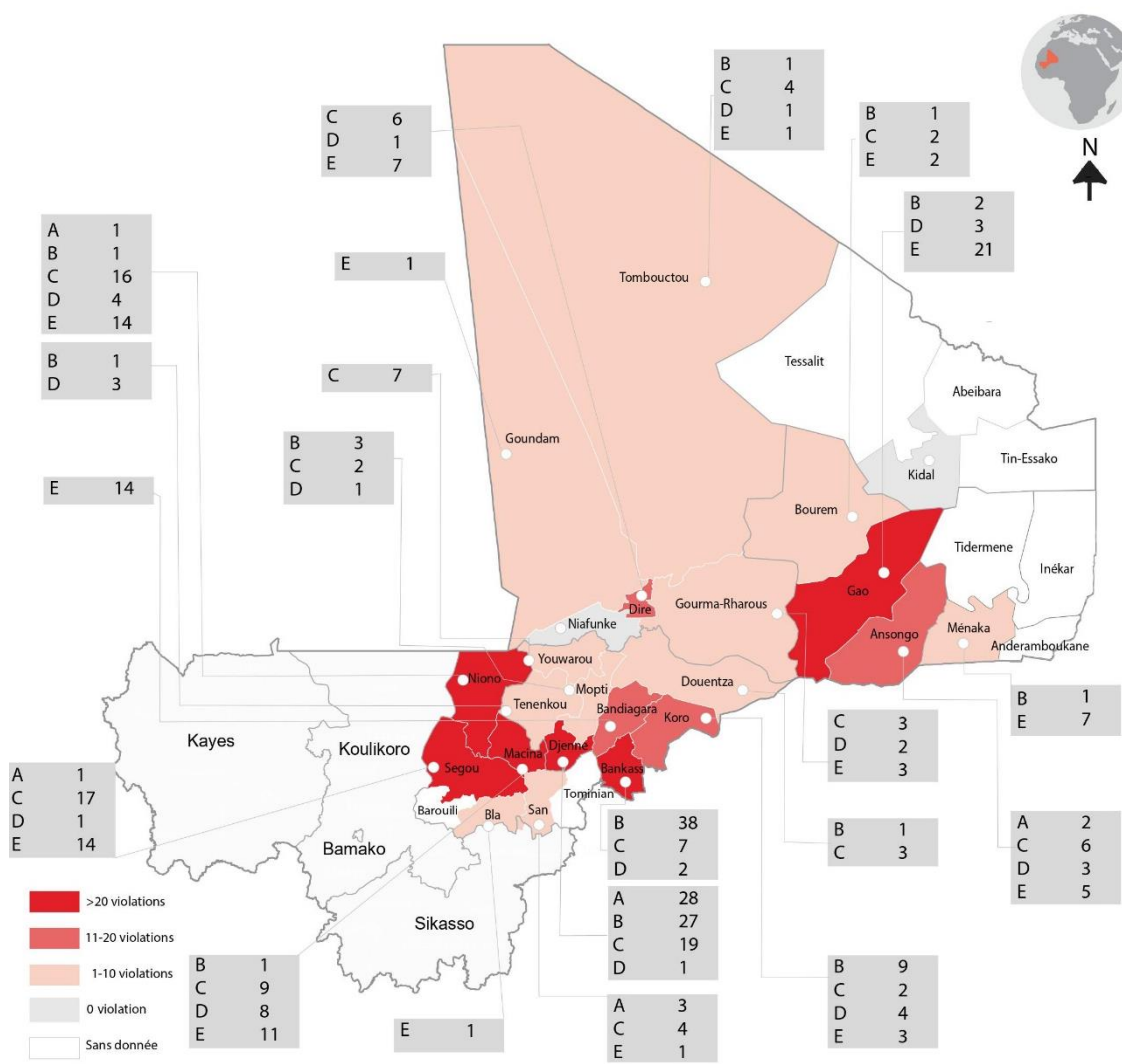


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION N 5 – MAI 2020



I. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection

Aggravation de la situation de protection : Le mois de mai a enregistré le nombre le plus élevé d'incidents de protection (367 violations) depuis le début de l'année 2020. Ce mois-ci, 21 attaques de villages ont été rapportées par le mécanisme de rapport flash – une recrudescence alarmante qui se manifeste exclusivement à Mopti, principalement dans les cercles de Koro, Bandiagara et Bankass. A partir de la fin du Ramadan, des rapports d'une violence accrue ont été reçus, avec un nombre important de pertes en vies humaines, ainsi que des personnes civiles abattues ou brûlées vives. Les attaques ont souvent été accompagnées par des pillages et incendies volontaires. De manière inhabituelle, des femmes et enfants ont également été ciblés pendant ces attaques sur les villages dogon. En outre, le système de monitoring de protection du Cluster Protection a constaté ce mois-ci un schéma d'attaques répétées dans la même commune ou village¹.

Mouvements de population : 11 alertes de mouvements de population ont été rapportées par le mécanisme de rapport flash. L'attaque du village de Djoungué-Ouro de la communauté peulh le 5 mai qui a entraîné la mort de 19 personnes, a créé la panique dans les villages voisins et a provoqué des déplacements préventifs de la population des 6 villages dans la commune de Fakala, cercle de Djenné. Quatre autres mouvements de population ont été enregistrés dans les communes de Diabaly et Bankass, provoqués par des menaces d'attaques. Entre le 2 et le 16 mai environ 150 ménages (1,200 personnes) sont arrivés du Niger dans le cercle d'Anderamboukane (Tamalat et Inchinanane) en provenance d'Abala (cercle Filingué, région Tillabéry) d'ethnies Peulhs, Zarma et Daoushaq. Ce mouvement transfrontalier a été provoqué par la situation sécuritaire tendue dans la commune d'Abala, notamment en raison des opérations de ratissage par l'armée nigérienne sur la bande Mali-Niger et la présence et menaces des groupes radicaux. Suite à la violence dans le camp de réfugiés de Menato au Burkina Faso perpétrée par les forces de défense et sécurité (FDS) burkinabè le 2 mai, un petit nombre des réfugiés maliens est retourné au Mali.

Intensification des hostilités entre JNIM et EIGS : La rivalité entre les deux groupes armés a commencé à se manifester en février et a, ce mois-ci, été confirmée par l'Etat Islamique dans une édition de son bulletin hebdomadaire Al-Naba. Les affrontements entre les deux groupes armés continuent de s'intensifier et les combats se sont étendus aux régions autour de Gao, Tombouctou, Ségou, Mopti, et la zone frontalière du Liptako-Gourma. Les checkpoints mis en place par JNIM sur la route entre Gao et Tillabéri (région où l'EIGS a traditionnellement une forte présence), représentent aussi une nouvelle dynamique dans la rivalité entre les deux groupes et dans la compréhension des conflits au Mali. L'objectif de la mise en place de ces points de contrôle est le contrôle sur les véhicules de fret, en particulier l'essence, afin d'amoindrir les ressources et capacités de l'EIGS.

Aggravation du conflit inter et intra-communautaires dans la commune de Borko (Bandiagara) : Des tensions intra-communautaires se sont manifestées depuis quelques mois et se sont intensifiées dans les dernières semaines du mois de mai dans le village dogon de Borko. La commune de Borko dans la zone exondée, est située à cotes des communes de Dangol-Boré et Koumbewel-Koundia. Cette proximité avec Douentza a beaucoup renforcé la collaboration de la localité, notamment celle du chef-lieu, avec les groupes radicaux venant vers le cercle de Douentza. Koro est devenue le théâtre des

¹ Ogo-Tamaan (Segue, Bankass) (27.5 / 29.5), Tintam / Some -Tintam (Borko, Bandiagara) (20.5 / 27.5), Ogotene (Baraperely, Koro) (attaque 16.3 / menace d'une nouvelle attaque 25.5), Sinda (Ouro-Ardo, Tenenkou) (4.5 / 14.5)

menaces, d'oppression et d'une attaque de Dan Na Ambassagou contre la population, qui refuse de soutenir activement la milice d'auto-défense². Au début du mois, il a été rapporté que Dan Na Ambassagou a mis en place un point de contrôle à l'entrée du village de Borko qui limite la population civile du village d'accéder aux services sociaux de base et les empêche de mener des activités commerciales. Mi-mai, il a été rapporté que le blocus et des menaces par Dan Na Ambassagou contre les villageois de Borko auraient augmenté. La population aurait été interdite de quitter la zone et aurait également été invitée à payer le montant de 30 millions CFA comme contribution à l'effort de guerre de la milice auto-défense. La milice aurait aussi menacé la population de recruter de manière forcée des jeunes. Face à la répression croissante exercée par Dan Na Ambassagou, des affrontements ont eu lieu entre la milice auto-défense dogon et des éléments armés à moto (présupposé auto-défense peulh) le 19 et 20 mai. Une attaque du village de Tintam par des personnes armées non identifiées (présupposés chasseurs) le 27 mai a provoqué des mouvements de population.

Augmentation des enlèvements : Un schéma d'enlèvements a été observé entre membres des groupes d'auto-défense et potentiellement deviennent une tactique plus fréquente dans les conflits intercommunautaires dans le but de mettre la pression pour la libération des membres de leur groupe. Un groupe d'auto-défense peulh a enlevé deux jeunes dogons au village de Anakadia (commune Madougou, Koro) exigeant la libération de trois personnes retenues en otage par Dan Na Ambassagou le 20 mai. Six jours plus tard, un homme peulh, qui a été détenu à Koro, a été libéré par des éléments armés dogon du village d'Anakadia. Par la suite, quatre hommes dogons, qui avaient été retenus en otage par des éléments armés peulhs dans la commune de Madougou, ont été libérés.

Manifestations violentes dans plusieurs villes au Mali : La proclamation des résultats des élections législatives par la Cour constitutionnelle le 30 avril a déclenché des manifestations dans plusieurs villes du pays. A Kayes, Kati, Sikasso, Ségou, Mopti et plusieurs quartiers de Bamako, les manifestants ont dénoncé les différences entre les résultats provisoires annoncés par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et ceux publiés par la Cour. Le couvre-feu instauré pour limiter la propagation du coronavirus, son impact négatif sur les activités socio-économiques et les restrictions sociales au niveau communautaire pendant le mois de Ramadan, combiné à de fréquentes coupures d'électricité, ont contribué à la colère et frustration dans les communautés et engendré des manifestations violentes. Les manifestants ont barricadé des rues, brûlés des pneus et incendiés des kiosques de police dans plusieurs villes. Par ailleurs, une escalade de violence suite au meurtre d'un manifestant par la police a été observé à Kayes. Les forces de l'ordre ont réprimé les manifestations par des tirs de gaz lacrymogènes et par des tirs à balles réelles. La violence a fait trois morts et de nombreux blessés.

Analyse de la situation de protection et des tendances

→ La recrudescence alarmante des attaques de village dogon et la violence extrême observée pourrait être des représailles suite à l'attaque du village Djoungué-Ouro de la communauté peulh le 5 mai qui a entraîné 19 morts, y inclus des femmes et enfants, et des personnes blessées. Le risque existe que le conflit s'intensifie encore et que la forte propension à la violence contre la populations

² L'attaque de Borko par Dan Na Ambassagou a eu lieu au mois de mars, prétendument pour la non-coopération de la population. Une milice peulh soutenue par la Katiba Macina serait intervenue pour protéger la population dogon et des intenses combats se seraient déroulés pour le contrôle du village.

civiles (y compris les femmes et les enfants) devienne le modus operandi dans les conflits intercommunautaires.

→ La rivalité entre JNIM et EIGS est une rivalité pour le contrôle des ressources et du territoire. Elle est susceptible de générer la recherche de nouvelles recrues mais également des revenus supplémentaires, augmentant les risques d'enlèvement contre rançon pour les personnes civiles mais également les personnalités politiques dans les zones isolées. En raison de cette rivalité, la capacité des groupes à faire face aux opérations militaires de FAMA, MINUSMA, Barkhane devrait s'affaiblir.³ L'intensification des affrontements entre les deux groupes radicaux complexifie les dynamiques du conflit au centre et nord du pays ; elle est susceptible de compliquer l'accès humanitaire à la population civile

→ Le village de Borko reste un point central des tensions inter et intra-communautaires. Les événements récents démontrent l'activité croissante de Dan Nan Ambassagou dans la zone, et ses ambitions renouvelées sur le Plateau Dogon. Une nouvelle détérioration de la situation est probable avec des violations de droit humains, ainsi qu'une continuation et intensification des affrontements entre l'auto-défense dogon et l'auto-défense peulh.

→ Un nouveau schéma d'enlèvements a été observé entre membres des groupes d'auto-défense et pourrait potentiellement devenir une tactique plus fréquente dans les conflits intercommunautaires.

→ Les manifestations qui ont frappé le Mali au début du mois se sont calmées, suite à l'annonce du Premier Ministre concernant la levée du couvre-feu sur toute l'étendue du territoire national le 9 mai. Toutefois, les causes profondes des tensions sociales au sein de la population n'ont pas été traitées. Le risque d'une crise sociopolitique s'accroît et s'ajoute à une situation difficile en matière de santé et de sécurité.

→ Les mesures prises dans le cadre du COVID-19 et les effets qui en découlent (limitation de la liberté de mouvement, diminution de l'activité économique, augmentation des prix des produits de base) contribuent à augmenter la vulnérabilité socio-économique des populations, augmentent l'insécurité et le mécontentement de la population, pouvant conduire à l'instabilité politique.

II. Tendances par incident

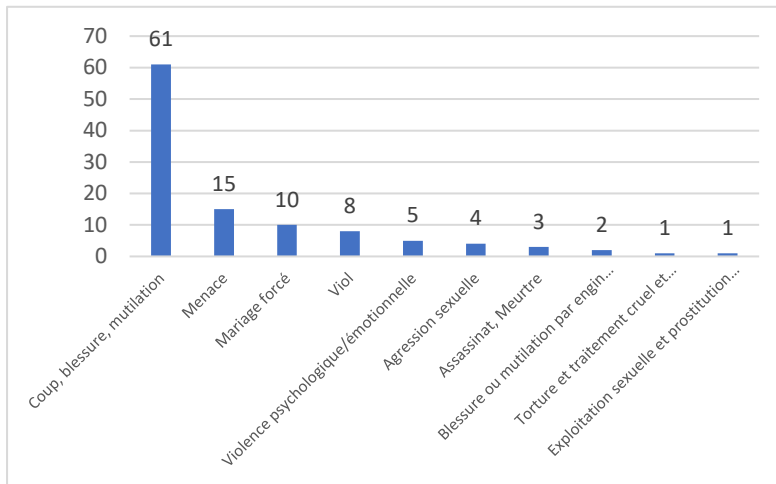
Typologies de violations (documentés) ⁴	Fév	Mar	Avr	Mai
Atteintes au droit à la propriété	66	160	111	105
Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	37	93	79	110
Atteintes au droit à la vie	23	54	78	88
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	10	29	58	31
Mouvements de population forcés	7	15	6	33
Atteintes à l'accès aux services de base	1	0	0	0
TOTAL	144	351	332	367

³ Escalating fighting between jihadist groups in Mali increases risks to individuals, cargo disruption in six-month outlook, Corinne Archer, Publication: Jane's Intelligence Weekly, 20 May 2020

⁴ En raison de la transition de l'outil de collecte de données, les chiffres affichés dans les rapports mensuels N 3 et N 4 reflètent les incidents documentés et non documentés. Le rapport N 5 et les rapports futurs ne reflètent que les cas documentés.

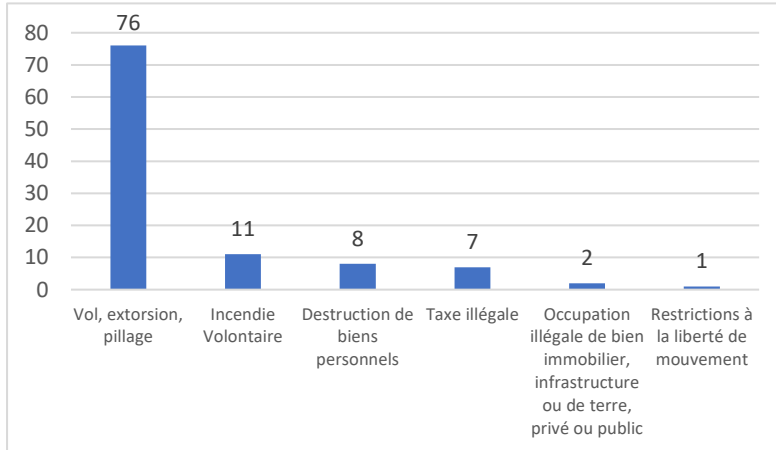
Au cours du mois de mai, 367 violations ont été documentées, ce qui représente une augmentation de 10.5% par rapport au mois précédent. Les atteintes qui ont augmenté par rapport au mois précédent sont les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (110 violations), les atteintes au droit à la vie (88 violations), et les mouvements de population forcé (33 violations). Pour la première fois en quatre mois, des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique sont la catégorie des violations plus fréquentes. Les coups et blessures, et des menaces ont surtout été rapportés ce mois-ci.

Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique



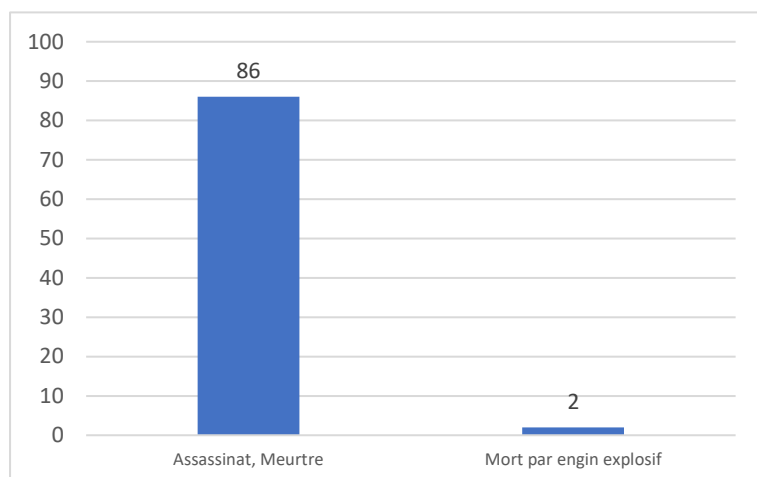
Les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique sont la catégorie la plus élevée d'atteintes ce mois-ci, avec 110 violations soit 30% des violations documentées. Les coups et blessures étant le type de violation le plus fréquent sous cette catégorie. La région de Ségou enregistre le plus grand nombre des cas (42%). Les régions de Mopti (36%) et Tombouctou (12%) se trouvent en seconde et troisième position.

Atteintes au droit à la propriété



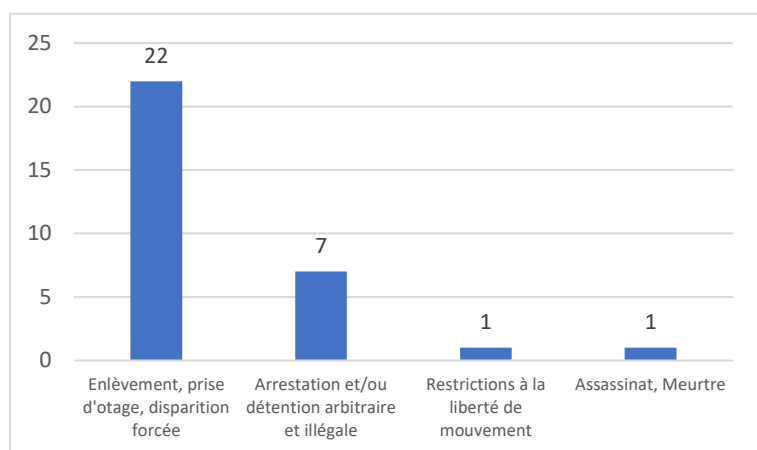
Les atteintes au droit à la propriété restent élevées avec 105 violations documentées, soit 29% des violations au mois de mai. Les régions les plus touchées sont Ségou (39%), Gao (27%) et Mopti (16%). Les vols/extorsions/pillages sont le type de violations le plus fréquent sous cette catégorie. Une augmentation des cas d'extorsion a été constatée sur les axes routiers à l'approche de la fête de Ramadan.

Atteintes au droit à la vie



En raison de la recrudescence des attaques de villages en mai, une augmentation des atteintes au droit à la vie, avec 88 atteintes, a été documentées. Le nombre des assassinats et meurtres a augmenté de manière continue depuis le début de l'année et a culminé en mai avec 86 violations enregistrées. 92% des assassinats/meurtres enregistrés ont eu lieu dans la région de Mopti. La majorité des personnes touchées sont des hommes (86%). Ce mois-ci, 4 femmes et 8 enfants ont aussi été touchés.

Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne



Avec 31 atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne enregistrées, on a constaté une baisse de 47% de ce type de violations par rapport au mois précédent. Les enlèvements, prise d'otage et disparition forcées représentent 71% et les arrestations et/ou détentions arbitraires 23% des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne. Ségou (42%) et Mopti (35%) étant les régions les plus affectées. Dans 87% des cas, ce sont des hommes qui ont été touchés.

III. Tendances par région

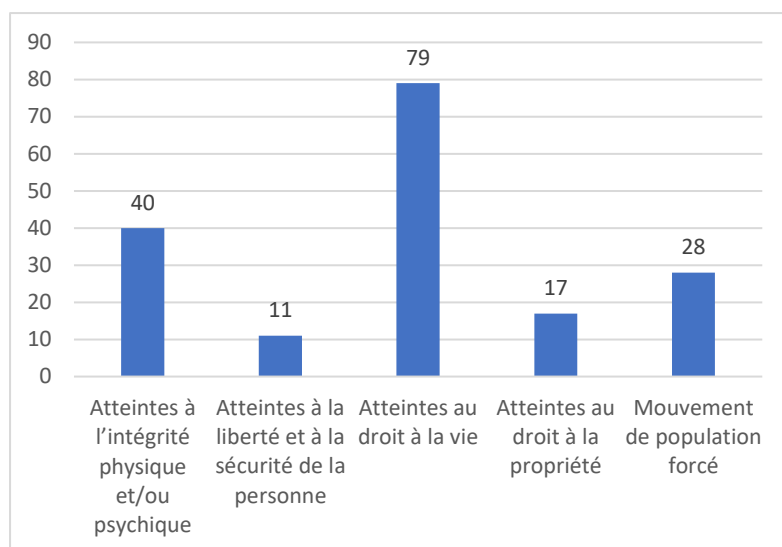
Avec 175 violations (48%) enregistrées, Mopti reste la région la plus touchée, suivie de Ségou (29%), Gao (13%), Tombouctou (8%) et Ménaka (2%). Cette tendance régionale sur le centre se confirme au fil des mois, bien qu'un glissement du conflit soit de plus en plus observé vers le sud (région de Ségou).

Régions	Mars	Avril	Mai
Mopti	181	145	175
Ségou	72	72	107
Gao	63	48	47
Tombouctou	20	49	30
Ménaka	11	17	8
Kidal	3	1	0
Bamako	1	0	0
Total	351	332	367

Région de Mopti

175 violations ont été enregistrées dans la région de Mopti. La majorité des violations ont eu lieu dans le cercle de Djenné (75 violations) et Bankass (42 violations). Tous les attaques de villages enregistrées au mois de mai sur le territoire de Mali (21) ont eu lieu dans la région de Mopti, cercles de Bankass, Bandiagara et Koro.

Incidents à Mopti



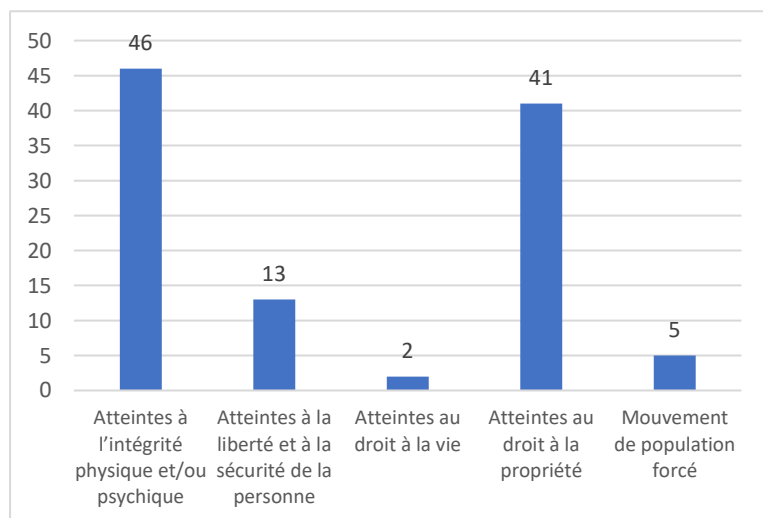
En raison de la présence accrue des groupes armés non-étatiques, les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique ont augmenté de 82% par rapport au mois précédent. Il s'agit surtout des coups et blessures. Avec 79 atteintes au droit à la vie le taux reste haut comme au mois dernier (73). Suite à l'attaque de Djoungué-Ouro, le mouvement de population de 28 civils de Djenné a été enregistré, une forte augmentation par rapport au mois précédent. Le nombre d'atteintes au droit à la propriété reste similaire qu'au mois dernier. Plusieurs cas d'extorsions de biens, des actes de criminalité, de

restriction de mouvement et des entraves aux activités foraines et commerciales (contrôle irrégulier et persécution) ont été signalés sur les axes routiers précisément ceux de la zone exondée. La majorité des victimes sont des résidents (77%), suivi par des PDI (22%). Les hommes (84%) sont les plus touchés par la violence.

Région de Ségou

Malgré le renforcement du dispositif sécuritaire annoncé par les autorités, la présence des présumés groupes radicaux est toujours signalée dans la région de Ségou. Une bonne partie des cercles de Ségou, Macina et Niono reste sous l'emprise des milices d'auto-défense et des personnes armées non identifiées. Dans le cercle de Macina, les populations se dirigent vers les groupes d'auto-défenses pour la gestion des affaires courantes et ces derniers temps leur influence sur les populations devient considérable. La dégradation de la situation générale de protection dans la région de Ségou continue à s'accroître et les populations font de plus en plus face à d'autres formes de violations des droits humains. 107 violations ont été enregistrées dans la région de Ségou.

Incidents à Ségou

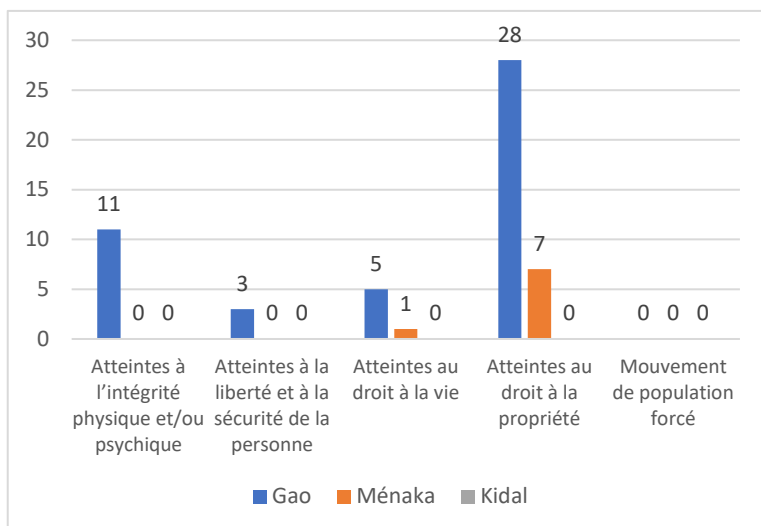


La situation à Ségou montre une forte détérioration de la situation de protection avec une augmentation des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique de 84% par rapport au mois dernier. Les atteintes au droit à la propriété ont augmenté de 32%. 83% des violations enregistrées touchent des résidents, majoritairement des hommes (69%). Ce mois-ci, 19 femmes et 10 filles étaient aussi touchées. Tous les cas concernant les filles (entre 10-15 ans) sont liés aux VBG dont 5 cas de mariages forcés. Avec 36 violations à Niono, le cercle enregistre 34% des violations de la région, suivi par Ségou (31%) et Macina (27%).

Régions de Gao, Ménaka et Kidal

Avec un total de 55 violations enregistrées à Gao, Ménaka et Kidal, la situation de protection s'est améliorée dans ces régions par rapport au mois dernier où 75 violations avaient été enregistrées.

Incidents à Gao, Ménaka et Kidal

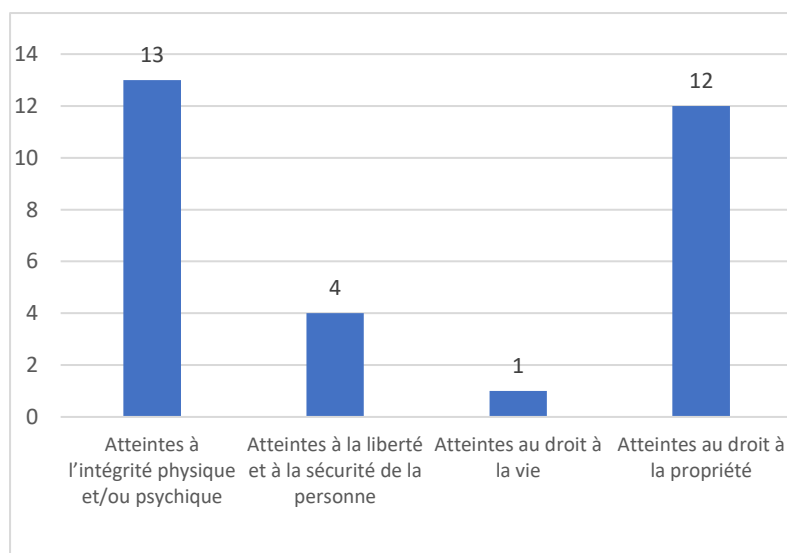


La même tendance qu'au mois dernier a pu être observé à Gao avec un nombre élevé d'atteintes au droit à la propriété et d'atteintes à l'intégrité physique/psychique. Toutes les atteintes au droit à la propriété sont du type vols, extorsions et pillage. Le nombre des violations a diminué à Ménaka par rapport au mois précédent. A Kidal, aucune violation n'a été enregistrée. Ceci s'explique probablement en raison du manque de couverture du système de monitoring dans cette région ainsi que des difficultés d'accès.

Région de Tombouctou

La situation sécuritaire reste volatile dans les régions de Tombouctou et Taoudéni malgré la réduction des violations de 39% par rapport au mois dernier. 30 violations ont été enregistrées dans la région de Tombouctou.

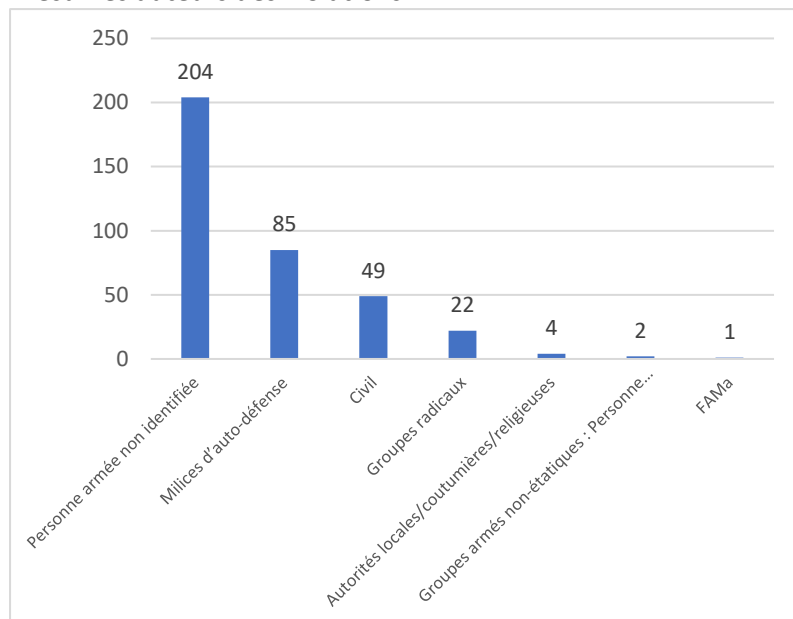
Incidents à Tombouctou



L'insécurité a surtout été ressentie sur les axes routiers où les véhicules de transport ont été victimes de braquages entre Goundam-Diré, Tombouctou-Goundam, Douekiré-Niambourgou et Bambara Maoudé-Mopti. Les victimes sont souvent blessées par balles pour refus d'obtempérer. Ceci explique l'augmentation des atteintes à l'intégrité physique/psychique (13 violations) et les atteintes au droit à la propriété (12 violations). Les incidents d'enlèvements ont considérablement diminué (4 violations) avec la fin de la période électorale.

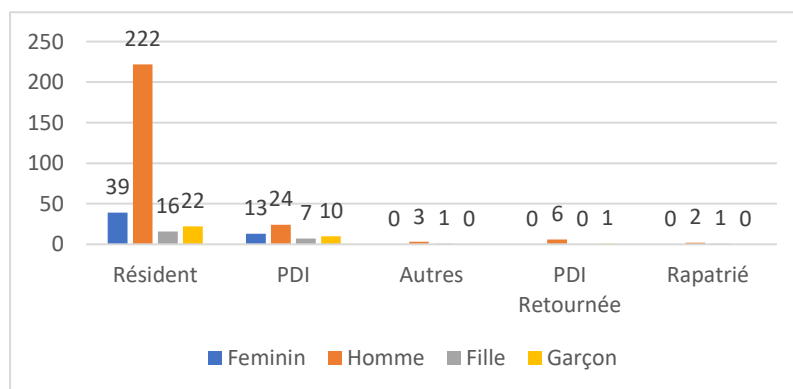
IV. Auteurs, victimes et lieux de violations

Présumés auteurs des violations



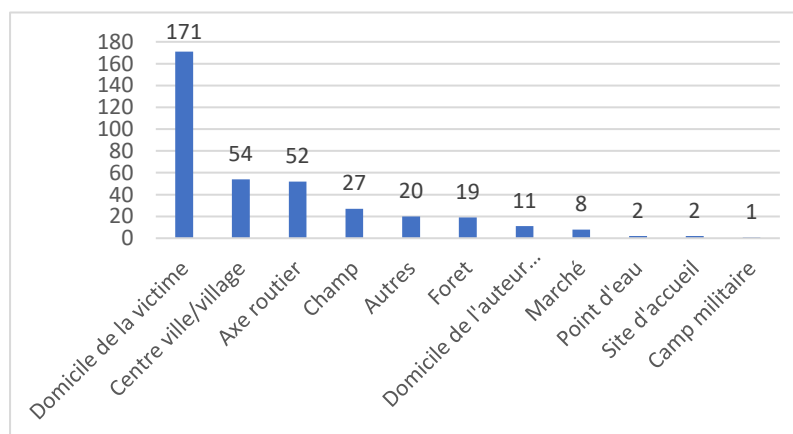
La majorité des violations est attribuée aux personnes armées non identifiées (56%). Ce mois-ci, 85 violations commises par des milices d'auto-défense ont été enregistrées (seulement 16 violations attribuées aux milices d'auto-défense le mois dernier). Cette tendance peut être expliquée par l'augmentation des confrontations inter-communautaires. Les violations perpétrées par les groupes armés non-étatiques (y inclus des groupes radicaux, qui ont enregistré 22 violations ce mois-ci) et aussi les forces de défense et de sécurité du Mali (une seule violation enregistrée au mois de mai) serait sous-déclarées.

Victimes de violations par statut et tranche d'âge/sexe



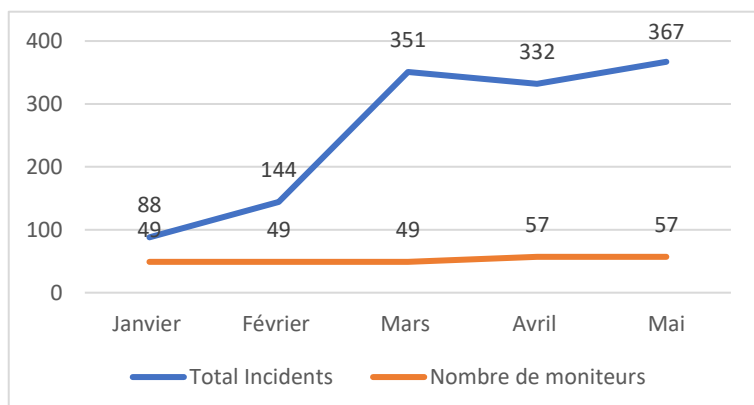
La majorité des victimes sont des résidents (81%). Les hommes sont principalement touchés (70%). Cependant, on a constaté une nette augmentation des victimes enfants. Ce mois-ci, 33 garçons et 25 filles ont été touchés par des violations - cela est dû à l'augmentation des attaques de nature indiscriminée.

Lieux des violations



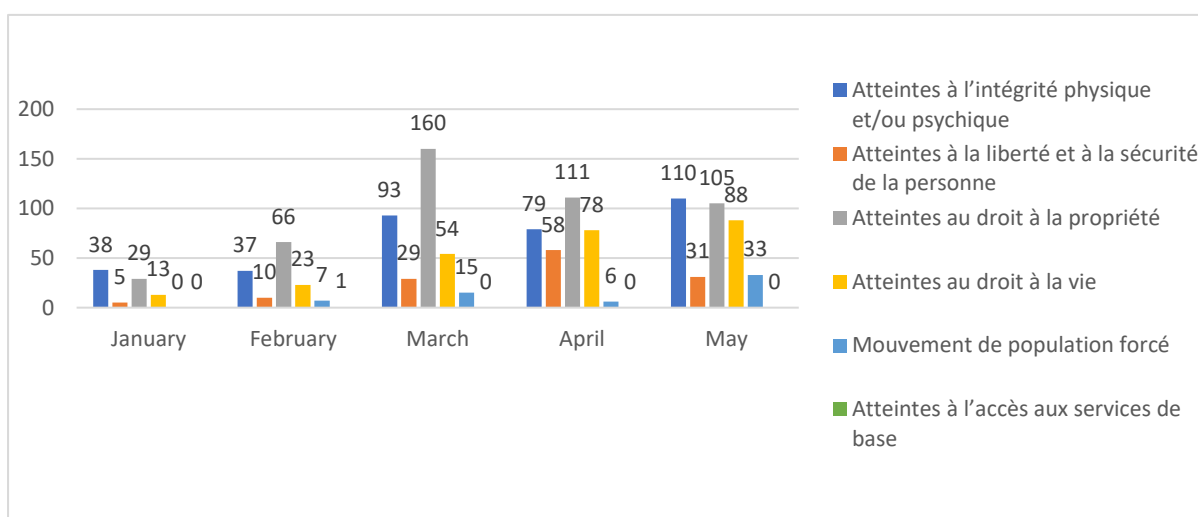
Les lieux principaux des violations sont le domicile de la victime (47%), suivi par le centre du ville/village (15%) et les axes routiers (14%).

V. Incidents de protection de janvier à mai 2020



Le nombre de violations au mois de mai augmente encore, atteignant un sommet depuis le début de l'année. Ce nombre élevé peut être attribué à la recrudescence des attaques des village dans la zone exondée et inondée de Mopti par des groupes armés non étatiques qui entraînent de nombreuses violations et une détérioration de la situation sécuritaire à Ségou.

VI. Comparaison des typologies d'incidents de janvier à mai 2020



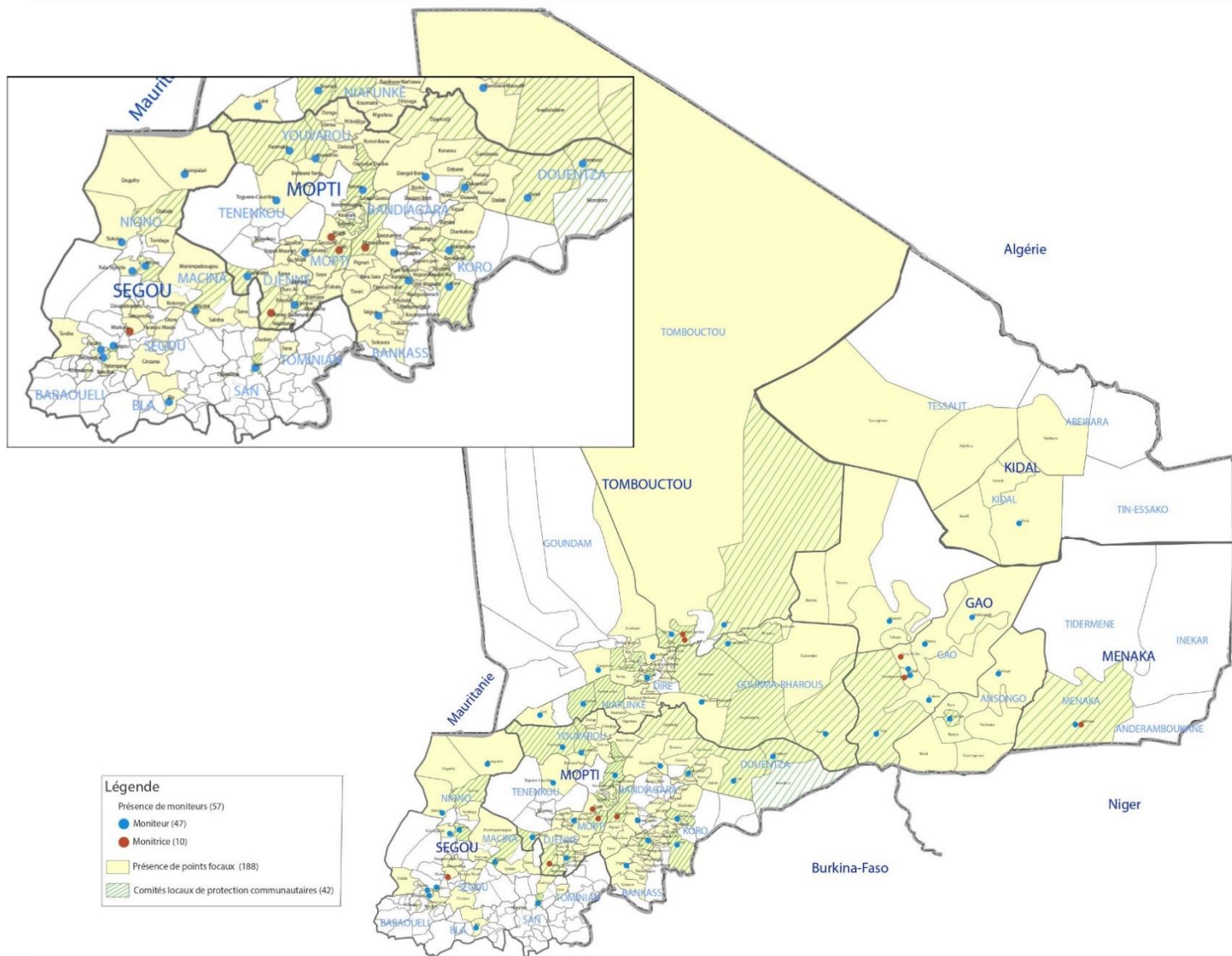
Le système de monitoring de protection du Cluster Protection a constaté une augmentation marquante des violations pendant les trois derniers mois. Depuis janvier 2020, les atteintes au droit à la propriété majoritairement les vols, extorsions, pillages (65%) et les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, majoritairement les coups, blessures et mutilations (51%) sont les deux catégories les plus fréquentes. Le nombre d'atteintes au droit à la vie (meurtre/assassinat, mort par engin explosif) n'a cessé d'augmenter depuis janvier.

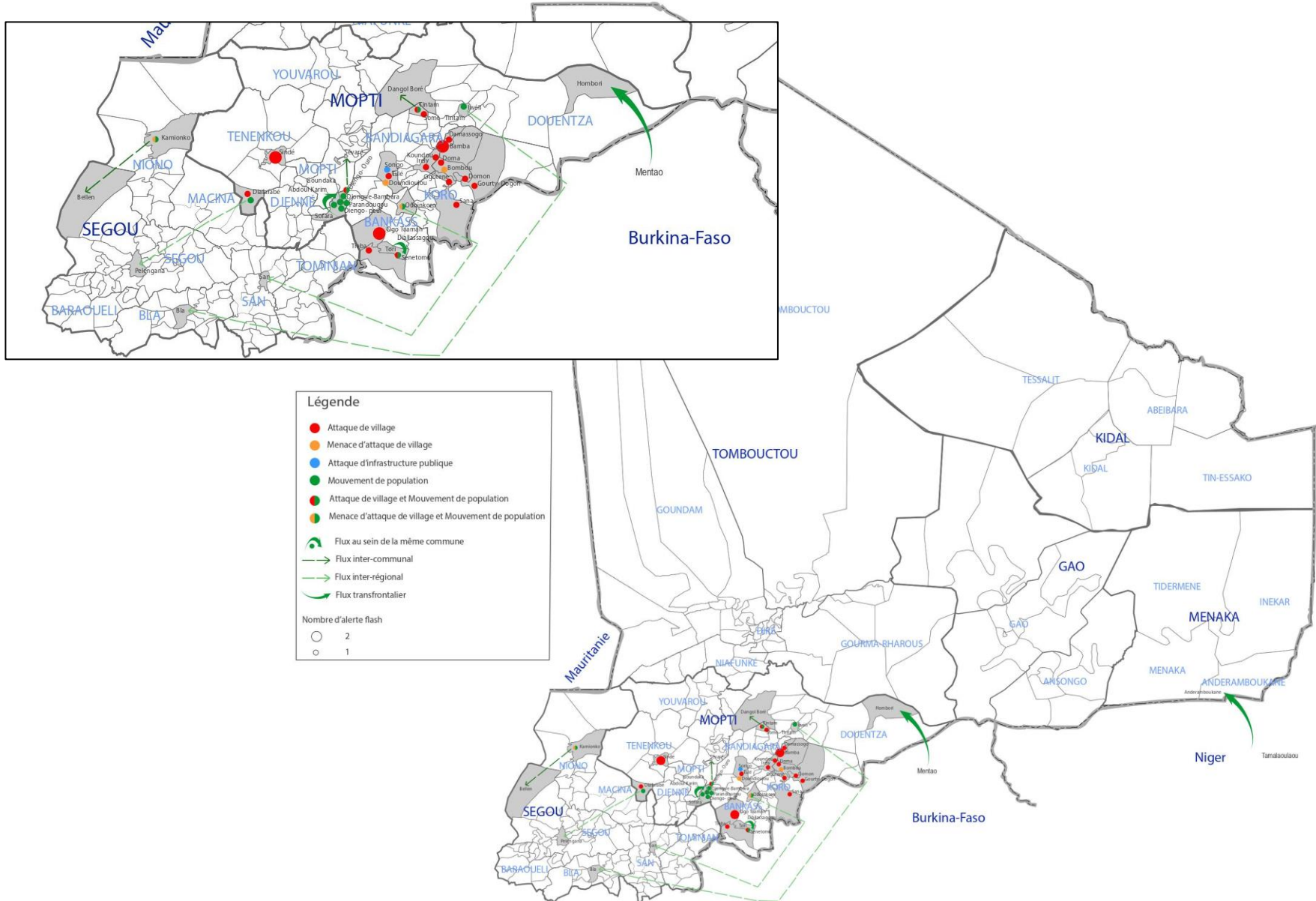
VI. Recommandations

- **Des mesures de de-escalade, une meilleure sécurisation des villages et renforcer le early warning** dans les cercles Koro, Bandiagara, Bankass sont nécessaires pour freiner les attaques qui sont devenues plus fréquentes, répétitives et violentes pendant le mois de mai.
- Borko reste un point central des tensions inter et intra-communautaires. Le conflit s'est aggravé pendant les dernières semaines et a provoqué des mouvements de population. **Les blocus, établis par la milice auto-défense dogon ne permettant pas à la population d'accéder aux services sociaux de base, doivent être abolis** sans délai. Des mesures pour **sécuriser la zone** et contenir les affrontements entre les groupes d'auto-défense doivent être lancées par les FDS.
- Il est important d'impliquer les communautés, surtout les comités locaux de protection, les leaders locaux, les autorités coutumières, les femmes et les jeunes dans **le dialogue et la sensibilisation à la résolution des conflits** et à la consolidation de la paix.
- La poursuite des actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains doit se faire pour **mettre fin au climat d'impunité**. Celui-ci a de nombreuses répercussions, dont le manque de confiance des populations envers les institutions de l'Etat, la non-dénonciation des incidents par les victimes faute d'impact et l'impression donnée aux auteurs que leurs actes n'ont pas de conséquence.
- **Le Gouvernement doit enquêter de manière approfondie sur les violations et abus de droit de l'homme commis par les forces de défense et de sécurité sur la population**, qui ont été documentés par la division des droits de l'homme de la MINUSMA. Des signes de violence et d'arrestation extrajudiciaire de la part de FDS ont continué à être rapportés pendant le mois de mai.
- **L'implication des parties au conflit dans les opérations militaires de l'Etat** (comme les Dozos pendant l'opération FAMa dans le village peulh de Diankabou, Koro le 31 mai) doit être évitée à tout prix pour ne pas aggraver les tensions intercommunautaires.
- Il est important d'introduire des **politiques et mécanismes appropriés pour régler pacifiquement et équitablement la question de l'accès à et de la distribution des terres** dans les zones rurales, qui constitue une cause profonde du conflit existant dans le centre et le nord du Mali.
- Il est nécessaire de poursuivre les **actions de sensibilisation auprès des groupes radicaux et des milices d'autodéfense sur le respect des textes de droit en matière de conflit et la protection des populations civiles**, notamment les femmes et les enfants.
- Des actions doivent être poursuivies afin d'encourager et favoriser le **redéploiement des autorités étatiques** dans les zones où elles sont absentes.
- **Le processus de DDR** (désarmement, démobilisation et réintégration) doit être priorisé pour combattre la prolifération des armes légères et de guerre



Mali : Couverture de zones par le monitoring de protection (2020)





Région	Cercle	Commune	Categorie de violation	Type de violation	Femme	Homme	Enfant Féminin	Enfant Masculin	Total	
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	1	1	0	2	
			Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Viol	0	0	1	0	1	
			Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1	
		Total Ansongo								4
		Bourra	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	0	1
			Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	0	1
		Total Bourra								2
		Talataye	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	1	0	0	0	1
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	1	2
			Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	0	1
	Atteintes au droit à la vie		Assassinat, Meurtre	0	2	0	0	0	2	
	Total Talataye								6	
	Total Ansongo								12	
	Bourem	Bamba	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Assassinat, Meurtre	0	0	0	0	1	1
			Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	0	0	0	0	1
			Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	0	1
		Total Bamba								3
		Taboye	Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	1	0	0	0	1
		Total Taboye								1
		Tarkint	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	0	1
		Total Tarkint								1
		Temera	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	1	0	0	0	2
			Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	2	0	0	0	2
	Total Temera								4	
	Total Bourem								9	
	Gao(Cercle)	Anchawadi	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	1	0	0	0	1
Atteintes au droit à la propriété			Vol, extorsion, pillage	0	6	0	0	0	6	
Atteintes au droit à la vie			Assassinat, Meurtre	0	1	0	0	0	1	
Total Anchawadi								8		
Gabero		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	1	0	0	0	1	
Total Gabero								1		
Gao(Commune)		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	1	0	0	0	1	
		Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	2	3	0	0	0	5	
Total Gao(Commune)								7		
N tilit		Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	3	0	0	0	3	
Total N tilit								3		
Soni Ali Ber		Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	1	2	0	0	0	3	
Total Soni Ali Ber								3		
Tillemsi		Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	4	0	0	0	4	
Total Tillemsi								4		
Total Gao(Cercle)								26		
Total Gao								47		
Menaka	Menaka	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	7	0	0	0	7	
	Menaka	Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	1	0	0	0	1	
Total Menaka								8		
Mopti	Bandiagara	Doucoumbo	Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	1	0	0	4	5	
		Total Doucoumbo							5	
		Pignari Bana	Atteintes au droit à la propriété	Incendie Volontaire	3	1	1	4	9	
		Total Pignari Bana							9	
		Sangha	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	5	0	0	5	
	Total Sangha							5		
	Total Bandiagara							19		
	Bankass	Bankass	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	1	1	0	0	2	
		Total Bankass							2	
		Baye	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	2	0	0	0	2
			Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	18	0	0	0	18
		Total Baye							20	
	Segue	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	3	0	0	0	2	5	
	Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	1	14	0	0	0	15		
	Total Segue							20		
	Total Bankass							42		
	Djenne	Djenne	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	0	0	0	1	1
			Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Violence psychologique/émotionnelle	0	0	0	0	1	1
		Total Djenne							2	
		Fakala	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	5	0	0	2	8
			Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Violence psychologique/émotionnelle	0	1	0	0	0	1
			Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	2	23	0	0	2	27
			Mouvement de population forcé	Mouvement de population forcé	8	10	3	6	27	
		Mouvement de population forcé	Déplacement interne forcé en raison de la violence	0	1	0	0	1		
		Total Fakala							64	
		Kewa	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Viol	1	0	0	0	0	1
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne			Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	1	0	0	0	0	1	
Total Kewa							2			
Madiana	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	1	0	0	0	2		
Total Madiana							2			
Pondori	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	2	0	0	0	2		
	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	0	2	0	0	0	2		
	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Violence psychologique/émotionnelle	0	1	0	0	0	1		
Total Pondori							5			
Total Djenne							75			
Douentza	Douentza	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Assassinat, Meurtre	0	1	0	0	0	1	
	Total Douentza							1		
	Hombori	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	0	1	0	0	0	1	
Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	1	0	0	0	1			
Total Hombori							2			
Total Douentza							3			
Koro	Bamba	Atteintes au droit à la propriété	Incendie Volontaire	0	1	0	0	0	1	
		Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	4	0	0	1	5	
	Total Bamba							6		
	Barapirelli	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	0	1	
	Total Barapirelli							1		
	Bondo	Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	1	0	0	0	1	
	Total Bondo							1		
	Diankabou	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	0	1	
		Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	2	0	0	0	2	
	Total Diankabou							3		
	Dioungani	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Blessure ou mutilation par engin explosif	0	1	0	0	0	1	
Atteintes au droit à la vie		Mort par engin explosif	0	1	0	0	0	1		
Total Dioungani							2			
Koro	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Viol	0	0	1	0	0	1		
	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	2	0	0	0	2		
Total Koro							3			
Madougou	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	0	1		
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Restrictions à la liberté de mouvement	0	1	0	0	0	1			
Total Madougou							2			
Total Koro							18			
Mopti (Cercle)	Dialloubé	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	1	0	0	0	1	
		Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	3	0	0	0	3	
	Total Dialloubé							4		
	Faioma	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	1	0	0	0	1	
Total Dialloubé							1			
Mopti (Commune)	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	0	1		
Total Mopti (Commune)							1			
Total Mopti(Cercle)							6			
Tenenkou	Disfarabe	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	0	1	
		Atteintes au droit à la vie	Mort par engin explosif	0	0	0	0	1	1	
	Ouro Ardo	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	0	1	0	0	0	1	
	Ouro Guire	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	1		
Total Tenenkou							5			

Youwarou	Dirma	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	3	0	1	4	
	Youwarou	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	2	0	1	0	3	
	Total Youwarou							7	
Total Mopti									
Segou	Bla	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1	
	Total Bla							1	
	175								
Macina	Kolongo	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	3	0	0	3	
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale	0	3	0	0	3	
		Atteintes au droit à la propriété	Destruction de biens personnels	0	1	0	0	1	
		Atteintes au droit à la propriété	Taxe illégale	0	2	0	0	2	
		Total Kolongo							9
	Macina	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Blessure ou mutilation par engin explosif	0	0	0	1	1	
	Total Macina							1	
	Monimpebougu	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	2	0	1	3	
		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	0	1	0	0	1	
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale	0	4	0	0	4	
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	1	
		Atteintes au droit à la propriété	Occupation illégale de bien immobilier, infrastruct	0	1	0	0	1	
		Atteintes au droit à la propriété	Taxe illégale	0	3	0	0	3	
	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	3	0	0	3		
	Total Monimpebougu							16	
Saloba	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	1	0	0	0	1		
	Atteintes au droit à la propriété	Taxe illégale	0	1	0	0	1		
	Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	1	0	0	1		
Total Saloba							3		
Total Macina									
29									
Niono	Diabaly	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	2	0	0	2	
		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	0	0	1	0	1	
		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	0	2	0	0	2	
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	2	0	0	2	
		Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	2	0	0	2	
	Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	1	0	0	1		
	Total Diabaly							10	
	Dogofry	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	1	0	0	2	
		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	0	0	1	0	1	
		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Violence psychologique/émotionnelle	0	0	1	0	1	
Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1			
Total Dogofry							5		
Kala Siguida	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	2	0	0	2		
	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	1	0	0	0	1		
	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	1		
	Atteintes au droit à la propriété	Destruction de biens personnels	0	7	0	0	7		
	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1		
Mouvement de population forcé	Déplacement interne forcé en raison de la violen	1	0	0	0	1			
Total Kala Siguida							13		
Nampalari	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Assassinat, Meurtre	0	1	0	0	1		
Total Nampalari							1		
Sirifila Boundy	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Viol	1	0	0	0	1		
Total Sirifila Boundy							1		
Sokolo	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	0	2	0	0	2		
	Atteintes au droit à la propriété	Occupation illégale de bien immobilier, infrastruct	0	1	0	0	1		
	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1		
	Total Sokolo							4	
Toridaga-ko	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Torture et traitement cruel et inhumain	0	1	0	0	1		
Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1			
Total Toridaga-ko							2		
Total Niono									
36									
San	San	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	0	0	0	1	
		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Viol	1	0	0	0	1	
		Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1	
		Mouvement de population forcé	Déplacement interne forcé en raison d'intempéri	1	2	0	0	3	
	Total San							6	
Tene	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	0	0	0	1		
Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Viol	0	0	1	0	1			
Total Tene							2		
Total San									
8									
Segou	Bellen	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	1	0	0	0	1	
	Total Bellen							1	
	Cinzana	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	2	0	0	0	2	
		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	0	0	1	0	1	
	Total Cinzana							3	
	Dioro	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	0	0	1	0	1	
	Total Dioro							1	
	Konodimini	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	3	0	0	3	
	Total Konodimini							3	
	Markala	Atteintes au droit à la propriété	Incendie Volontaire	0	1	0	0	1	
		Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	3	3	0	1	7	
	Total Markala							8	
	Pelengana	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Exploitation sexuelle et prostitution forcée	0	0	1	0	1	
		Atteintes au droit à la propriété	Restrictions à la liberté de mouvement	0	1	0	0	1	
		Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1	
Mouvement de population forcé		Déplacement interne forcé en raison d'intempéri	0	1	0	0	1		
Total Pelengana							4		
Sakoiba	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	0	0	0	1		
	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	0	0	1	0	1		
Total Sakoiba							2		
Sansanding	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Agression sexuelle	0	1	0	0	1		
	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Assassinat, Meurtre	0	0	0	1	1		
	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Viol	1	0	0	0	1		
Total Sansanding							3		
Sebouougou	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	0	0	0	1		
Total Sebouougou							1		
Segou	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Agression sexuelle	0	0	1	0	1		
	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	2	0	0	3		
	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Violence psychologique/émotionnelle	0	0	1	0	1		
	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1		
Total Segou							6		
Souba	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	1		
Total Souba							1		
Total Segou									
107									
Tombouctou	Bourem Sidi Amar	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	1	0	0	1	
		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	0	0	1	0	1	
	Total Bourem Sidi Amar							2	
	Dangha	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	0	0	1	0	1	
		Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Viol	0	0	1	0	1	
	Total Dangha							2	
	Garbakoira	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	2	0	0	2	
	Total Garbakoira							2	
	Haibongo	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	1	0	0	0	1	
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	1	
		Total Haibongo							2
		Kirchamba	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Agression sexuelle	0	0	1	0	1
		Total Kirchamba							1
	Kondi	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	2	1	0	0	3	
	Total Kondi							3	
Tindirma	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	2	0	0	2		
Total Tindirma							2		
Total Dire									
14									
oundam	Doukouria	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1	
Total Doukouria								1	
Total Goundam									
1									

Gourma-Rharous	Bambara Maoude	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	0	1	0	0	1
		Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	0	1	1	2
	Total Bambara Maoude							3
	Hamzakoma	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	0	1	0	0	1
	Total Hamzakoma							1
	Rharous	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	0	1	0	0	1
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	1
	Total Rharous							2
	Serere	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	0	1	0	0	1
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	1
Total Serere							2	
Total Gourma-Rharous							8	
Ber	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Agression sexuelle	0	0	1	0	1	
	Total Ser						1	
Tombouctou	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	0	0	1	0	1	
	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	0	2	0	0	2	
	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	0	1	0	0	1	
	Atteintes au droit à la propriété	Taxe illégale	0	1	0	0	1	
	Atteintes au droit à la vie	Assassinat, Meurtre	0	1	0	0	1	
Total Salam							6	
Total Tombouctou							7	
Total Tombouctou							30	
Total							367	